

s'entendre sur la réduction des mesures qui nuisent le plus au système de commerce international, surtout les subventions à l'agriculture qui ont un effet de distorsion sur les échanges.

Dans les négociations sur l'agriculture à l'OMC, le Canada cherche à uniformiser les règles du jeu à l'échelle internationale pour nos producteurs et nos transformateurs par l'élimination la plus rapide possible de toutes les formes de subvention à l'exportation, la réduction considérable des mesures nationales de soutien qui ont un effet de distorsion sur les échanges et un élargissement significatif de l'accès aux marchés. Dans les négociations sur l'accès aux marchés des produits non agricoles, le Canada cherche à accroître l'accès aux marchés présentant un intérêt pour les exportateurs canadiens, et ce, par divers moyens, dont la réduction des droits de douane pour tous les produits non agricoles et l'élimination de ces droits dans certains secteurs. Les secteurs présentant un intérêt pour les exportateurs canadiens comprennent ceux des produits de la pêche, des produits liés à l'environnement, des produits forestiers, des produits chimiques et des matières premières.

Dans les négociations sur les services, le Canada vise à obtenir un accès élargi et plus sûr aux marchés étrangers des services professionnels, commerciaux, financiers et informatiques, des services de télécommunications et des services liés à l'environnement, ainsi qu'à rendre la réglementation plus transparente et plus prévisible sur les marchés étrangers. En matière de négociations sur les règles, le Canada est en faveur d'un durcissement des mesures antidumping et compensatoires afin de réduire les possibilités d'abus, d'un renforcement des disciplines en matière de subventions, particulièrement pour garantir que la concurrence à laquelle font face les exportateurs canadiens sur les marchés étrangers soit loyale et d'une clarification des règles relatives aux accords commerciaux régionaux. Dans les négociations sur la facilitation des échanges, la priorité pour le Canada est d'assurer l'établissement de règles fermes et obligatoires de facilitation du commerce qui soient pratiques et significatives pour les commerçants et qui s'appuient sur les obligations actuelles de l'OMC, afin de maximiser la transparence et de simplifier les formalités douanières.

Le Canada vise également à ce que les négociations du Cycle de Doha produisent des résultats qui représentent un juste milieu entre les objectifs de développement et les préoccupations des pays en développement, d'une part, et

les intérêts commerciaux du Canada, d'autre part. Nous devons veiller à ce que les négociations contribuent de façon importante à la réalisation des objectifs de développement des pays membres de l'OMC et à ce qu'elles mènent à une plus grande intégration des pays en développement au système commercial mondial.

Dans la mise en œuvre de la politique commerciale, le gouvernement du Canada poursuivra ses efforts en vue d'un dénouement heureux des négociations du Cycle de Doha qui procurera des bienfaits concrets au Canada. Pour renforcer l'appui de cette politique au pays, le gouvernement consulte les intéressés – dont les gouvernements, les entreprises et les organismes non gouvernementaux – afin de connaître leurs points de vue et de sensibiliser les Canadiens aux avantages de la libéralisation des échanges par la voie des négociations dans le cadre de l'OMC. À cette fin, le site Web sur les négociations et les accords commerciaux du Canada (<http://www.international.gc.ca/tna-nac>) continuera à fournir des renseignements à jour sur l'état d'avancement des négociations et à inviter le public à donner son avis sur les objectifs et les priorités dans ces négociations.

ACCORD SUR LES MARCHÉS PUBLICS DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Pour profiter du potentiel considérable, pour le commerce international, que représentent les centaines de milliards de dollars dépensés annuellement par les gouvernements à l'échelle mondiale, le Canada s'est efforcé d'améliorer l'accès aux marchés dans le cadre de l'OMC. L'élargissement à de nouveaux secteurs et la réduction des obstacles d'ordre discriminatoire qui entravent l'accès au marché américain et à d'autres marchés clés donneraient aux exportateurs canadiens accès à d'importants débouchés.

Le Canada a adhéré, avec 37 autres pays, à l'Accord sur les marchés publics (AMP) de l'OMC. L'AMP constitue une base pour l'accès garanti des fournisseurs canadiens aux marchés publics des États-Unis, de l'Union européenne, du Japon et d'autres marchés clés. Le Canada persiste dans ses efforts pour élargir et rendre plus sûr l'accès aux marchés par l'intermédiaire de l'AMP. L'examen continu de l'AMP, dont le mandat est d'accroître la portée de l'accord, de le simplifier et d'éliminer les mesures discriminatoires, demeure une priorité.